



Scolarisation des 3 ans : la facture de la future loi Blanquer ne passe pas auprès des élus

Le 22 novembre 2018, lors de la séquence du Congrès des maires consacrée à l'école, c'est la scolarisation obligatoire à 3 ans qui a cristallisé l'inquiétude des maires, qui devront faire face à de nouvelles charges financières. Un des rares ministres à avoir fait le déplacement porte de Versailles, Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Education nationale, était attendu de pied ferme le 22 novembre 2018 par les maires, lors de la séquence consacrée à la continuité éducative, de la petite enfance à l'école. « Nous sommes tous favorables au continuum éducatif, sauf qu'en matière scolaire, l'Etat initie le matin, et le soir c'est la collectivité qui paie. Nous ne voulons pas être les dindons de la farce et payer quand c'est quelqu'un d'autre qui décide ! » a martelé Agnès Le Brun, maire (LR) de Morlaix (Finistère 14 830 hab.) et rapporteure de la commission petite enfance de l'AMF. Echaudés par la réforme des rythmes scolaires imposée verticalement et brutalement lors du précédent gouvernement, les maires aspirent aujourd'hui à davantage de stabilité. « En un mandat, nous avons changé deux fois le fonctionnement de l'école ! » a rappelé l'élue. À lire aussi la note salée du dédoublement des classes Chamboulement en vue Or c'est un nouveau chamboulement qui s'annonce en septembre 2019, avec le vote de la loi « Pour une école de la confiance », qui prévoit l'abaissement de la scolarité obligatoire de 6 à 3 ans. Une mesure qui vient s'ajouter au dédoublement des classes de CP et CE1 en réseaux d'éducation prioritaire, renforcés ou non (REP et REP+), mise en œuvre au pas de charge à la rentrée 2017. « C'est trop rapide ! Nous avons du mal à suivre dans nos travaux », a lancé Emilie Kuchel, adjointe au maire (PS) de Brest (Finistère 139 163 hab.). Financement du privé au forceps De fait, si 97% des enfants fréquentent déjà la maternelle à 3 ans, la vraie question est l'assiduité des élèves qu'imposera la loi, obligeant les communes à prévoir suffisamment de locaux, de dortoirs, de personnels, ou de places à la cantine... Surtout, elles seront tenues de financer les écoles maternelles privées sous contrat dès la maternelle, au lieu du CP aujourd'hui. La constitution impose certes de compenser le transfert de charges qui incombe à l'Etat, mais uniquement s'il s'agit pour les communes de charges nouvelles. Les communes qui finançaient déjà les écoles maternelles privées sous contrat ne voient donc pas leurs charges augmenter du fait de la loi et ne seront donc pas financées à ce titre. Puniton « Nous ne sommes pas en mesure d'assumer ces obligations réglementaires et financières », a asséné Agnès Le Brun qui ressent un fort sentiment d'injustice en la matière : « Les communes qui auront fait l'effort de l'égalité seront donc punies ! », estime-t-elle. Sans compter que 322 communes ont contractualisé avec l'Etat et se sont engagées à ne pas augmenter de plus de 1,2% leur budget de fonctionnement. « Une commune dans ce cas, pourra-t-elle néanmoins verser le forfait aux écoles maternelles privées ? Ce n'est même pas sûr ! » a encore dénoncé la maire de Morlaix. A Brest, dont 30% des élèves fréquentent le secteur privé, la facture va être salée. La ville finance déjà le privé sous contrat mais pas en intégralité. « Notre politique publique consacre beaucoup de moyens à l'école. 700 euros par enfant dans le primaire, mais 1800 euros en maternelle. Cela va nous coûter 1,6 millions d'euros supplémentaires ! Va-t-on devoir donner moins aux enfants du public ? Ou prendre des décisions politiques qui dépendent des décisions de l'Etat ? » s'interroge Emilie Kuchel. A Bondy (Seine-Saint-Denis, 53 439 hab.), la troisième ville la plus pauvre de France, il faudra trouver 100 000 euros pour alimenter l'école privée, a encore témoigné Sylvine Thomassin, maire (PS) de Bondy (93), présidente de la commission éducation de l'AMF. Entrave à la libre administration des collectivités Pour Agnès Le Brun, le verdict est sans appel : cela revient à enfreindre la libre administration financière des communes : « Nous avons ici une commune qui a fait le choix d'une politique scolaire engagée et incitative, qui a pris des décisions, des investissements, et qui se voit obligée de déshabiller Pierre pour habiller Paul ! » Surtout, ce qui gêne Emilie Kuchel, c'est de ne pas avoir de prise sur ce financement. « Nous allons donner aux écoles privées un budget, sans qu'elles aient l'obligation de suivre nos politiques publiques. Dans le public, les Atsem doivent passer un concours, pas dans le privé. Si on met une Atsem par classe dans le public, le privé

devrait lui aussi s'y conformer ! » Des promesses de financements Face à tous ces griefs, le ministre de l'Éducation a recherché l'apaisement. Il a déclaré travailler avec les préfets pour que les moyens soient fléchés prioritairement sur « les extensions de cantines, la division des classes, le développement des bibliothèques », assurant les maires qu'il y avait « une politique publique » pour les « aider à faire évoluer l'immobilier », que l'État ne devait pas se « déresponsabiliser » sur ces enjeux. De l'ingénierie de projet pourra même être proposée aux communes qui le souhaitent en lien avec la Banque des territoires. Une attention particulière doit être portée au développement du numérique dans l'éducation, et aux architectures scolaires, pour « construire l'école du XXI^{ème} siècle », a annoncé le ministre. Des moyens que l'État avait aussi promis pour le dédoublement des classes de CP et CE1 mais dont les élus n'ont guère vu la couleur... Quant au financement des écoles privées, le ministre a rappelé que c'est précisément l'écueil sur lequel ont buté tous ceux qui ont été tentés d'abaisser la scolarité obligatoire à 3 ans. « Face à un enjeu gros comme une montagne, on peut se permettre d'avoir des obstacles petits comme des collines », a-t-il insisté, appelant les maires à partager aux côtés de l'État ce « courage politique ». Pour le Gouvernement, l'instruction obligatoire à 3 ans est un « grand objectif de société » dont il ne doute pas que les maires y voient un sens « social et éducatif ». Jean-Michel Blanquer a également relativisé l'impact financier de la mesure en rappelant que, parallèlement, les maires allaient accueillir 30 à 40 000 élèves de moins du fait de la baisse démographique. « Certes, cela n'est pas réparti de la même manière dans toutes les communes, mais beaucoup ne vont pas voir l'impact de la mesure », a-t-il insisté, promettant des « moyens pour compenser la charge ». « Qui décide paie, et qui paie décide ! », a conclu Sylvine Thomassin. Nul doute que les maires veillent au grain au moment de l'examen du projet de loi l'an prochain. Thèmes abordés